

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DLH 99 Location de l'immeuble 11, rue Sauton (5e) à Paris Habitat OPH - avenant à bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique conclu les 5 et 6 février 1979 avec l'OPAC de Paris, devenu Paris Habitat OPH, portant location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e) ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions d'un avenant à ce bail emphytéotique en vue de proroger sa durée ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 26 avril 2021 ;

Vu la saisine pour avis de Mme la Maire du 5e arrondissement en date du 6 mai 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure Paris Habitat OPH, dont le siège social est situé un avenant au bail emphytéotique portant location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e), cadastré AB 20.

Les conditions essentielles de cet avenant sont les suivantes :

- La durée du bail emphytéotique est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.
- Toutes les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées.
- Tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de cet avenant, qui sera passé par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO